

Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2005/2211(INI)
Procédure terminée	
Sécurité routière: le système "eCall" pour tous, 2ème communication eSafety	
Sujet 3.20.06 Réglementation des transports, sécurité routière, contrôle technique, permis 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	TRAN Transports et tourisme	PSE TITLEY Gary	11/10/2005
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie DG de la Commission Réseaux de communication, contenu et technologies	La commission a décidé de ne pas donner d'avis. Commissaire	

Evénements clés			
13/09/2005	Publication du document de base non-législatif	COM(2005)0431	Résumé
17/11/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/03/2006	Vote en commission		Résumé
27/03/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0072/2006	
27/04/2006	Résultat du vote au parlement		
27/04/2006	Débat en plénière		
27/04/2006	Décision du Parlement	T6-0183/2006	Résumé
27/04/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2005/2211(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Document de base non législatif	COM(2005)0431	14/09/2005	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE367.657	04/01/2006	EP	
Amendements déposés en commission	PE367.995	02/02/2006	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A6-0072/2006	27/03/2006	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T6-0183/2006	27/04/2006	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2006)2095	11/05/2006	EC	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2006)2906	31/07/2006	EC	

Sécurité routière: le système "eCall" pour tous, 2ème communication eSafety

OBJECTIF : déployer le système d'appel d'urgence automatique paneuropéen embarqué dans les voitures (« eCall »).

CONTENU : la présente communication, qui porte sur les mesures pratiques à prendre d'urgence pour déployer l'appel d'urgence embarqué paneuropéen (« eCall »), est la première mesure dans le cadre de l'initiative i-2010 introduisant un programme phare intitulé « Voiture intelligente ».

Le système « eCall » permettra l'émission automatique en cas d'accident d'un appel d'urgence vers le centre de réception et de traitement des appels le plus proche. En cas de collision, le système eCall appellera les services de secours - qui peuvent être joints dans toute l'Europe en formant le numéro d'appel d'urgence unique, le 112 - dans un centre public de réception des appels d'urgence (PSAP ? Public Service Answering Point) et indiquera exactement le lieu de l'accident. Un eCall peut être déclenché automatiquement ou manuellement par une personne se trouvant dans le véhicule.

Grâce aux informations permettant une localisation précise, le temps de réponse des services de secours sera considérablement réduit, ce qui permettra de sauver des vies et de diminuer la gravité des blessures. Selon une analyse réalisée dans le cadre du projet E-MERGE financé par la Commission européenne, un système d'appel d'urgence indiquant l'emplacement exact des accidents aux PSAP et aux services d'urgence permettra de réduire le délai d'arrivée des secours sur le lieu de l'accident d'environ 50% dans les zones rurales et de 40%, dans les zones urbaines.

Des progrès sensibles ont été effectués sur la voie du déploiement à grande échelle du système « eCall ». L'« eCall Driving Group » a été créé pour préparer sa mise en oeuvre avec 2009 comme année cible pour le déploiement complet. En réaction à la lenteur des progrès dans les États membres, la présente communication demande instamment aux autorités nationales et régionales d'agir et d'investir dans les structures de soins d'urgence nécessaires au fonctionnement de l'eCall en vue d'un lancement à l'échelle européenne en 2009, et à promouvoir l'eCall dans les enceintes nationales et internationales. La communication présente le schéma directeur pour le déploiement à grande échelle du système eCall.

Selon la Commission, « eCall » pourrait sauver jusqu'à 2500 vies par an et aura des avantages socio-économiques substantiels. La technologie est prête et l'industrie est motivée. Les États membres doivent maintenant s'engager et investir dans l'infrastructure nécessaire dans leurs services d'intervention d'urgence. La modernisation des services d'intervention d'urgence est coûteuse, mais le rapport coût/avantages estimé est favorable. La Commission invite les États membres à agir immédiatement sur la base des recommandations de la présente communication. Elle suivra les progrès de près et au cas où le lancement du système « eCall » ne progresserait pas selon le calendrier présenté, elle envisagera d'autres mesures.

Sécurité routière: le système "eCall" pour tous, 2ème communication eSafety

La commission a adopté le rapport d'initiative de Gary TITLEY (PSE, UK) sur la sécurité routière et l'introduction du système eCall, rédigé en réponse à la communication de la Commission sur l'offre de eCall aux citoyens. Les membres accueillent l'initiative paneuropéenne eCall comme « la première mesure dans le cadre de l'initiative "voiture intelligente" », qui « devrait sauver environ 2 500 vies par an et contribuer à une réduction pouvant aller jusqu'à 15 % du degré de gravité des blessures encourues ». Le rapport recommande que toutes les autorités européennes intègrent l'information sur eCall dans leurs campagnes pour la sécurité routière et estime que « le déploiement à grande échelle du système "eCall" d'ici à 2009 est un objectif prioritaire de l'initiative "eSafety" ».

La commission « se félicite de la position nettement positive de l'industrie automobile en ce qui concerne la mise en place du système eCall » mais prend note de la divergence des estimations de la Commission et de l'industrie en ce qui concerne les coûts du système « eCall » embarqué dans les véhicules. Elle invite donc les deux parties « à réaliser une analyse coûts-efficacité plus approfondie pour chaque mesure à prendre pour mettre en ?uvre le système ». Tout en encourageant une « mise en place progressive et un déploiement à grande échelle du système "eCall" », les membres reconnaissent que les nouvelles technologies peuvent s'avérer coûteuses et que les consommateurs peuvent

ne pas être disposés à payer. Ils demandent à toutes les parties concernées de coopérer afin de définir des incitations pour accélérer la mise en place du système. Le rapport relève que le coût du système peut être particulièrement dissuasif pour ceux qui en ont le plus besoin, par exemple les personnes vivant dans des zones rurales ou isolées.

La commission regrette que les États membres aient tardé à encourager l'utilisation du numéro d'appel d'urgence unique européen (le 112) vu que le système e-Call est basé sur le numéro 112 et le service E112 (données de localisation à fournir dans les réseaux publics sans fil pour les appels d'urgence) et les invite à prendre les mesures nécessaires le plus vite possible. Il souligne également l'importance que tous les États membres signent le protocole d'accord - mis au point par le «eCall Driving Group» -, qui vise à assurer le fonctionnement de eCall dans n'importe quel État membre de l'UE. Les membres concluent que, afin que de réels progrès soient réalisés, le protocole d'accord «devrait être converti en lettre d'intention signée par toutes les parties prenantes le plus rapidement possible».

Sécurité routière: le système "eCall" pour tous, 2ème communication eSafety

Le Parlement européen a adopté un rapport d'initiative de M. Gary TITLEY (PSE, UK) en réponse à la communication de la Commission sur l'introduction du système « eCall » en vue d'accroître la sécurité routière. Les députés se félicitent du fait que quatre États membres ont signé le protocole d'accord sur le système « eCall », à savoir la Grèce, l'Italie, la Lituanie et la Slovénie, rejoignant les signataires actuels que sont la Finlande, la Suède et, plus récemment, Chypre. Ils se disent encouragés par l'engagement pris par d'autres États membres, qui ont déjà ouvert le processus de signature du protocole d'accord (République tchèque, Danemark, Pays-Bas et Allemagne) et invitent tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à manifester leur volonté politique d'agir dans ce sens.

Les députés rappellent qu'une majorité d'États membres a tardé à encourager l'utilisation du numéro d'appel d'urgence unique européen (le 112). Ils appellent en outre les vingt-cinq à mener à bonne fin le plus rapidement possible la mise en œuvre du service E112 et à prendre des mesures pour assurer l'infrastructure appropriée dans les centres de réception des appels d'urgence (ex : formation linguistique, disponibilité, localisation et traitement des appels) afin d'améliorer le traitement des « eCalls ».

Bien que le système soit prévu pour les véhicules légers, le Parlement estime qu'à terme, le système « eCall » devrait être utilisé par tous les véhicules, y compris les poids-lourds. Les députés souhaitent en outre que le coût de l'introduction d'« eCall » ne soit pas être plus élevé dans les régions rurales, isolées ou soumises à des contraintes permanentes, et demandent à toutes les parties concernées de coopérer afin de définir des incitations pour accélérer la mise en place du système.

Les autorités des États membres sont invitées à incorporer des informations sur le système « eCall » dans leurs campagnes de sécurité routière.